ESGE

Etablissement primaire et secondaire de Genolier et Environs

**Par le délégué de classe aux élèves de l'établissement.**

Je vous demande de lire ce message en classe, lors du prochain cours avec votre maître de classe et ceci pour autant que cela ne tombe pas sur une période de test.

# Le bruit dans les couloirs, ça suffit !

Je vous demande instamment de respecter le règlement scolaire en ce qui concerne la présence des élèves dans les couloirs et halls de l'établissement de Genolier.

Pour rappel :

Aucun élève n'est autorisé à franchir la passerelle ou à stationner dans les étages du collège dans les bâtiments Cordex (7-9) et Oujon (5-6) :

- **le matin entre 7h50 et 8h30**
- **pendant les pauses de midi entre 11h10 et 11h50 et entre 12h00 et 12h40.**

A moins d'avoir une convocation particulière par un enseignant, aucune excuse n'est valable (accès au casier, accès aux toilettes, ...).

La salle de détente n'est pas accessible en première période.

Le matin en première période les élèves attendent dans le hall principal, peuvent utiliser la salle de travail ou se rendre à la médiathèque sans l'encombrer pour autant ni déranger par un comportement inapproprié.

Pendant la pause de midi, les élèves sont autorisés à se rendre à la salle de détente pour autant qu'ils aient un comportement adéquat. Le cheminement pour s'y rendre se fait par l'extérieur du bâtiment.

Des contrôles seront effectués et les élèves ne respectant pas ces règles seront punis à partir du mercredi 21 novembre 2012.

Je souhaite que le calme retrouvé permette aux classes de travailler dans de bonnes conditions.

Le Directeur : Claude Vetterli

Cette lettre sera affichée en classe après sa lecture.